

La gestion des forêts communautaires face au défi de la pauvreté et du développement rural

Hubert Ngoumou Mbarga

Volume 13, Number 3, December 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026867ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ngoumou Mbarga, H. (2013). La gestion des forêts communautaires face au défi de la pauvreté et du développement rural. *VertigO*, 13(3).

Article abstract

This article proposes to examine the governmental paradigm of granting and community management of forest resources so that the communities contribute to reduce their state of poverty and raise their standard of living and the potential of these resources to provide economic benefits to the people. Relying on the case of community forest of Djoum (South Cameroon), it first explores simple management plans of community forests studied to highlight their qualitative parameters. It then analyzes the methods used to estimate the available resource and, confronts them with various scenarios of inventories applied in a study. It draws the economic assessment of the exploitation activities carried out since their creation. Finally, it examines the economic benefits realized in terms of socio-economic infrastructure and jobs created. The analysis of the results ultimately leads to question the ability of sustainable timber production offered by community forests.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2014



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

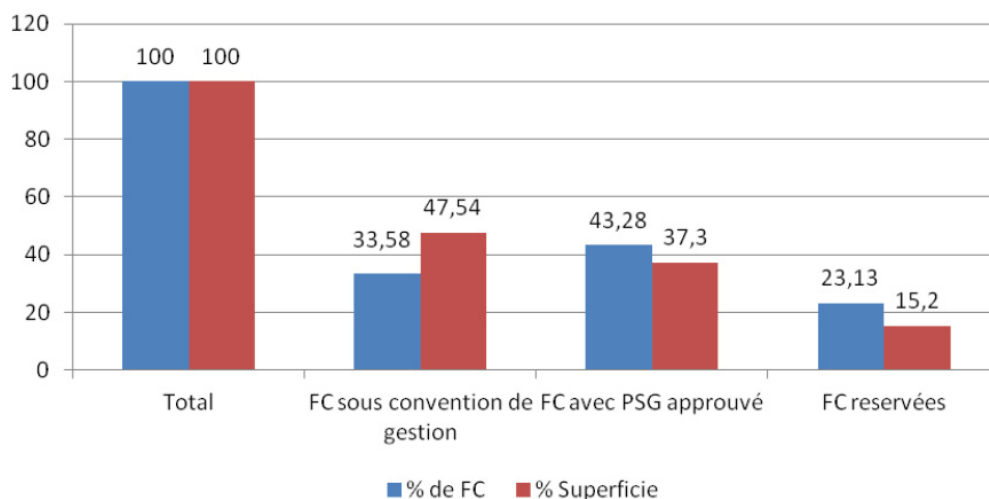
Hubert Ngoumou Mbarga

La gestion des forêts communautaires face au défi de la pauvreté et du développement rural

Introduction

- 1 La volonté gouvernementale au Cameroun d'octroi et de gestion communautaire des ressources forestières prend sa source dans le deuxième objectif de sa politique forestière d'améliorer la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières, afin que celles-ci contribuent à réduire leur état de pauvreté et élèvent leur niveau de vie. Cette approche se fonde sur le principe de la responsabilisation et de l'autonomisation des communautés dans la prise en charge des activités de production économique pour réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie et assurer le développement local. Cette expérience est concrètement traduite par la possibilité pour les communautés de solliciter et d'acquérir des espaces forestiers leur offrant l'opportunité de bénéficier de tous les avantages qu'elles peuvent en tirer. Les objectifs qui ont sous-tendu la mise en œuvre de ce processus au Cameroun étaient fondés sur l'hypothèse d'une forte corrélation entre gestion communautaire des forêts et développement socioéconomique.
- 2 Depuis sa mise en place, l'évolution des données quantitatives sur les espaces forestiers demandés et acquis au Cameroun ne cesse de progresser. En effet, depuis la signature de la première convention de gestion en 1997, le nombre de demandes de forêts communautaires enregistré par le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) a progressivement augmenté pour atteindre environ 480 demandes d'attribution en 2010. Les statistiques cumulées fournies par le MINFOF (Figure 1) indiquent un nombre total de demandes d'attribution en 2010 équivalant à une superficie cumulée de 1 306 708 ha répartie sur 33 départements parmi 56 (soit une proportion de 3 départements sur 5 au Cameroun) que compte l'ensemble du territoire national du Cameroun. En 2012, le World Resources Institute (WRI) et le MINFOF ont indiqué que la simplification¹ du processus de demande et d'attribution depuis 2004 a contribué en partie à l'augmentation du nombre de forêts communautaires attribuées atteignant 301 sites (représentant une superficie de plus d'un million d'ha) en juin 2011 (Tableau 1). Cette forte adhésion des communautés forestières à ce processus est justifiée d'une part, par l'effet de levier qu'a été l'évolution du cadre institutionnel et réglementaire et, d'autre part par l'apport de divers intervenants (l'administration forestière, les ONG nationales, les élites locales...).

Figure 1. Situation de la foresterie communautaire en 2008 au Cameroun



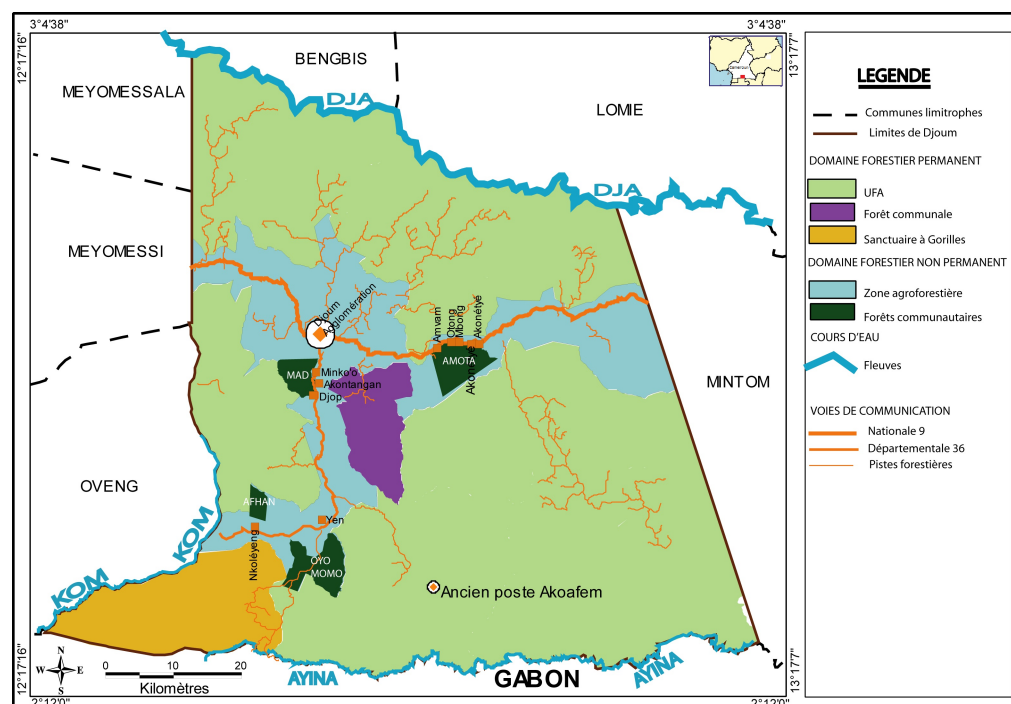
Source: MINFOF, Direction de la faune et des aires protégées, service de la gestion communautaire et participative

Tableau 1. Évolution de la foresterie communautaire au Cameroun entre 2004 et 2011

Catégories	2004		2006		2009		Juin 2011	
	Nombre	Superficie SIG (ha)	Nombre	Superficie SIG (ha)	Nombre	Superficie SIG (ha)	Nombre	Superficie SIG (ha)
Convention provisoire	---	---	---	---	29	83 404	14	50 036
Plan simple de gestion	---	---	---	---	65	190 145	103	276 333
Convention définitive	67	241 466	115	415 212	178	666 916	184	689 167
Total					272	940 465	301	1 015 536

Source modifiée: WRI (2012)

- 3 Néanmoins, si on considère les quinze années de pratique de la foresterie communautaire au Cameroun sous l'unique aspect de l'évolution quantitative du nombre de sollicitation et d'acquisition de forêts continuellement à la hausse, on peut penser que les communautés forestières sont entrées dans une phase susceptible de leur donner les capacités et les ressources nécessaires pour s'autodéterminer économiquement. Malheureusement, les réalités empiriques montrent qu'on est très loin du compte. Si les bilans de la plupart des expériences de foresterie communautaire menées à ce jour concluent à la faillite du processus (Julve, Vandenhoute, Vermeulen, Castadot, Ekodeck, & Delvingt, 2007; Julve & Vermeulen, 2008; Rossi, 2008; Ndume-Engone, 2010), il faut reconnaître que la question sur la capacité des forêts communautaires à soutenir une production économique capable d'enclencher le développement rural et d'éradiquer la pauvreté, sans compromettre les objectifs de conservation, a rarement été soulevée. Une étude récente réalisée dans le cadre d'une recherche doctorale (Ngoumou Mbarga, 2013) permet d'aborder cette question à travers l'analyse de la productivité forestière de quatre forêts communautaires localisées à Djoum au sud du Cameroun (Figure 2).
- 4 La présente étude est structurée en quatre chapitres. Le premier chapitre explore d'abord les plans simples des forêts communautaires étudiées pour ressortir les paramètres qualitatifs permettant de se faire un aperçu sur le couvert végétal et la spécialisation des espaces à l'intérieur de leur périmètre forestier, et retrace l'historique des utilisations passées desdites forêts.

Figure 2. Localisation géographique des quatre forêts communautaires étudiées

5 Le deuxième chapitre analyse la productivité ligneuse des ressources gérées pour vérifier leur capacité à produire durablement du bois d'œuvre pour soutenir l'objectif socioéconomique de réduction de la pauvreté et de production du développement. Pour ce faire, il questionne les méthodes d'estimation de la ressource disponible ayant servi au calcul des paramètres d'aménagement et de gestion indiqués dans les plans simples de gestion (PSG) fournis. Il les confronte ensuite à différents scénarii d'inventaires appliqués dans une étude bibliographique afin d'apprécier la qualité des évaluations sur leur rentabilité économique, du moins sur les aspects liés à l'exploitation forestière du bois d'œuvre, usage le plus visé par les communautés. Le troisième chapitre quant à lui fait le bilan économique des activités d'exploitation de bois d'œuvre, réalisées dans lesdites forêts communautaires depuis leur création, ainsi que leur progression dans le temps, en répertoriant les commandes reçues, les volumes de bois produits, ainsi que les ventes réalisées. Il se termine avec l'analyse des avantages économiques procurés en termes d'infrastructures socioéconomiques réalisées et d'emplois créés enfin, le chapitre quatre discute les résultats obtenus.

Étude comparée des Plans simples de gestion (PSG)

6 Les quatre forêts communautaires répertoriées dans notre étude (Figure 2) sont dotées chacune d'un PSG. Ce document ressort dans les détails, la programmation des interventions souhaitables en termes d'objectif de gestion et de conservation des ressources forestières, et la planification des réalisations socioéconomiques en termes d'objectifs de développement local définis par la communauté.

7 Selon les stipulations contenues dans le « Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion » (MINFOF, 2009), le PSG doit pouvoir restituer la description physique reflétant au mieux le potentiel de la forêt communautaire afin de permettre un meilleur calcul des paramètres d'aménagement. Autrement dit, le PSG attendu d'une forêt communautaire doit:

- fournir des tableaux reflétant par secteur: la superficie, les espèces végétales (ligneuses ou non ligneuses majeures), les caractéristiques topographiques avec une liste assortie des usages;
- indiquer une carte des limites externes et internes représentant les différents secteurs de la forêt à une échelle minimale de 1: 50.000 et permettant de ressortir toutes les caractéristiques naturelles et/ou artificielles, telles que les strates forestières, les routes, pistes, crêtes et les cours d'eau ainsi que la description des limites internes;
- fournir une carte des occupations de l'espace.

8 Les PSG de chacune des forêts communautaires concernées par cette étude ont été soumis à une analyse comparée. L'objet de la comparaison a porté sur la spécialisation des espaces résultant des processus spatialisés d'occupation des sols ou naturels. Cette analyse menée à l'échelle du paysage des forêts communautaires étudiées a permis de ressortir les paramètres qualitatifs qui seront par la suite présentés (Tableau 4).

Résultats de l'étude comparée des PSG

Physionomie végétale

9 L'ensemble des forêts communautaires étudiées est situé sur la région phytogéographique du bassin du Congo, précisément sur la zone de transition entre le domaine de la forêt dense humide semi-caducifoliée et le domaine de la forêt dense humide sempervirente que Letouzey (1985) qualifie de domaine de la forêt mixte. Ces forêts reflètent une physionomie végétale assez similaire à l'échelle du paysage, avec une composition des espèces tout aussi équivalentes. Les quatre forêts communautaires sont aussi localisées sur le domaine forestier non permanent (DFnP), assis sur des terres susceptibles d'être affectées à d'autres activités (agricoles, sylvicoles et pastorales) et à l'origine non visé par l'objectif environnemental « d'aménagement durable » de la politique forestière du Cameroun.

Spécialisation des espaces

10 Les cartes d'occupation des sols et d'affectation des usages dans les quatre forêts communautaires (Figure 3) ont permis de ressortir la spécialisation de l'espace forestier. Les

affectations des terres dans les forêts communautaires étudiées sont également assez similaires et se partagent entre:

Les secteurs de production

- 11 Ce sont des zones reliques, qui ont plus ou moins résisté au profond façonnement du paysage forestier. Leur physionomie d'ensemble conserve encore une densité d'arbres à l'hectare relativement bonne, des essences de première catégorie et une hauteur de la canopée atteignant 50 à 60 m. Les fûts des arbres sont droits, mais souvent aussi cannelés, voire tortueux, avec des contreforts fréquents à la base. Les cimes, tabulaires, sont bien développées au niveau de la strate émergente, avec un feuillage persistant (Letouzey, 1985; Villiers, 1995). Ces secteurs sont exclusivement affectés à la production du bois d'œuvre. D'autres usages, comme le ramassage des produits forestiers non ligneux, la conservation et l'exploitation durable de certains produits comme les plantes médicinales peuvent s'y prêter également, selon les PSG fournis.

Les secteurs de conservation et de régénération

- 12 Ce sont des zones qui ont été fortement perturbées soit par des activités passées d'exploitation (formelle ou informelle), ou agricoles, mais qui présentent une structure assez rapprochée des secteurs de production. Ils sont réservés aux activités sylvicoles favorisant la régénération naturelle, même si les modalités pratiques ne sont pas précisées dans les PSG. Ces secteurs sont aussi destinés à la conservation des sauvageons et des semenciers. Des activités de reboisement pour des besoins de reconstitution du couvert végétal sont aussi évoquées dans ces secteurs.

Les zones d'habitation et d'agroforesterie

- 13 Ce sont des paysages façonnés au fil du temps par les modes de vie des communautés d'ici. Aux forêts originelles, se superposent les habitations, les cultures, les jachères à *Chromolaena odorata*, les forêts secondaires à parasolier (*Musanga cecropioides*) et la vieille forêt secondaire. Ils sont destinés au défrichage et réservés à la production agricole et à l'habitat. Ils regroupent l'ensemble des secteurs où sont installés les champs, les jachères et les vieilles jachères. C'est la zone des espaces appropriés au sens propre du terme. Les essences exploitables ici, bien que situés à l'intérieur du périmètre de la forêt communautaire, font l'objet des transactions commerciales privées. Les activités d'agroforesterie sont également citées dans ce secteur. Elles consistent à associer en plantation des cultures vivrières avec des arbres fruitiers ou de bois d'œuvre ou encore à valeur médicinale.

Les secteurs de chasse ou de pêche

- 14 Ce sont des zones constituées par les cours d'eau et les zones des champs où l'utilisation du gibier à travers le piégeage a pour fonction la protection des cultures contre les ravageurs.

Sur le plan des utilisations passées des forêts communautaires

- 15 L'analyse des PSG a permis de relever que deux sur quatre forêts communautaires étudiées ont fait l'objet d'une exploitation par écrémage de bois d'œuvre dans le passé. Ce sont les forêts communautaires Oyo Momo et AFHAN (association des femmes, hommes et amis de Nkolenyeng).
- 16 Les forêts communautaires Oyo Momo et AFHAN, à l'origine, avaient fait l'objet d'une intense exploitation forestière industrielle. Initialement octroyées à la société malaisienne WTK (dont les pratiques d'exploitation ont longtemps été décriées par les ONG environnementales)² en 1997, la première sera successivement concédée aux sociétés forestières SFID³ en 1998, Bois 2000 en 2000 et enfin Patrice Bois en 2002 sous la forme de l'unité forestière d'aménagement (UFA) numéro 09 004b. La deuxième sera intensivement exploitée sous forme de la vente de coupe n° 1381.
- 17 Par la suite, ces superficies forestières ont été déclassées de la série de production et reclassées comme série agroforestière du domaine privé de l'État. Cette intense exploitation malaisienne passée, couplée à la superficie relativement petite dans le cas particulier de AFHAN (le cinquième de la surface maximum d'une forêt communautaire qui est de 5000 ha), a certainement une incidence sur la possibilité annuelle d'exploitation de celles-ci.

18 À cette exploitation par écrémage s'ajoutent des activités d'exploitation informelles et la pratique des activités agricoles adaptées aux populations d'ici. Les superficies allouées aux forêts communautaires MAD (Minko'o, Akongtangan, Djop) et AMOTA (Amvam, Otong-Mbong, Akonétyé) n'ont jamais subi d'exploitation forestière industrielle. Seules les activités agricoles, l'exploitation informelle des bois et la vente des arbres des champs ont contribué au fil du temps à modifier la physionomie du paysage forestier réservé à celles-ci. Aux forêts originelles se succèdent les cultures, les jachères à *Chromolaena odorata*, les forêts secondaires à parasolier (*Musanga cecropioides*) et la forêt dense. Bien plus, les populations déplorent la rareté ou la disparition de certaines espèces comme *Garcinea kola* (l'Oniè en langue Fang) dont la graine et l'écorce sont utilisées comme ferment de vin de palme⁴, *Monodora myristica* et *Afrostryax lepidophyllus* dont la graine et l'écorce sont respectivement utilisées comme condiment. Ces espèces font l'objet d'une intense exploitation par les populations pour l'autoconsommation et aussi pour la commercialisation.

La possibilité surfacique des essences de bois d'œuvre

19 L'examen des résultats d'inventaires multi ressources réalisés dans chacune des forêts communautaires étudiées, indique un potentiel en essence de bois d'œuvre variant entre 4 et 5 tiges à l'hectare. Par ailleurs, les quatre forêts communautaires étudiées font ressortir globalement les essences suivantes, regroupées en deux catégories selon les critères adoptés par l'étude du CERNA⁵ (Carret, 2002). Les essences de première catégorie sont actuellement les plus exploitées par les exploitants industriels et représentent 91% de l'abattage en 2000 et 2001. Elles sont représentées dans le tableau 2 avec leur transformation industrielle optimale et leur catégorie d'export.

Tableau 2. Les essences de première catégorie retrouvées globalement dans les forêts communautaires étudiées.

Essences	Nom pilote	Nom scientifique	Diamètre minimum d'exploitation administrative	Transformation optimale
Ayous	Samba	<i>Triplochyton scleroxylon</i>	80	Déroutage
Dibetou	Bibolo	<i>Lovoa trichilioides</i>	80	Tranchage
Azobe	Okoga	<i>Lophira alata</i>	60	Sciage
Tali		<i>Erythrophleum ivorense</i>	50	Sciage
Frake	Limba	<i>Terminalia superba</i>	60	Déroutage
Doussié		<i>Azelia africana</i>	80	Sciage
Iroko	Abang	<i>Milicia excelsa</i>	100	Sciage
Sapelli		<i>Entandrophragma cylindricum</i>	100	Tranchage
Movingui	Evingui	<i>Disthemonanthus benthamianus</i>	60	Tranchage
Moabi		<i>Baillonella toxisperma</i>	100	Tranchage
Kossipo	Atom assié	<i>Entandrophragma candollei</i>	80	Tranchage

20 Les essences de deuxième catégorie sont assimilées aux essences de promotion (tableau 3). Cependant, la transformation optimale des bois dans ces deux tableaux est à titre indicatif. En effet, la loi prescrit une exploitation artisanale⁶ (quel que soit le type d'exploitation adopté par la communauté, c'est-à-dire vente de coupe, permis d'exploitation, en régie ou par autorisation personnelle de coupe) ou semi-industrielle à faible impact environnemental. Ainsi l'*Ayous* par exemple, essence la plus exploitée et destinée au déroutage en industrie, ne peut l'être pour les communautés qui ne disposent pas des équipements de sa transformation à valeur ajoutée, et ne peuvent le vendre sous forme de bille de bois.

Tableau 3. Les essences de promotion de la forêt communautaire Oyo Momo

Essences	Nom pilote	Nom scientifique	DME administrative	Transformation optimale
Aiélé	Abel	Canarium schweinfurthii	60	Déroutage
Bubinga	Ovengkol	Guibourtia spp.	80	Tranchage
Ébène	Mevini	Diospyros crassiflora	60	Sciage
Padouk blanc		Pterocarpus mildbraedii	60	Tranchage
Emien		Alstonia boonei	50	Déroutage
Fromager	Ceiba	Ceiba pentandra	50	Déroutage

Paramètres qualitatifs des forêts étudiées

21 Au terme de l'étude comparée des plans simples de gestion, il ressort ci-dessous (Tableau 4) un nombre de paramètres qualitatifs permettant de se faire un aperçu des forêts communautaires étudiées. Le premier enseignement que l'on peut tirer est que si les quatre forêts communautaires se distinguent sur le plan de la superficie, elles présentent cependant des similitudes sur plusieurs aspects:

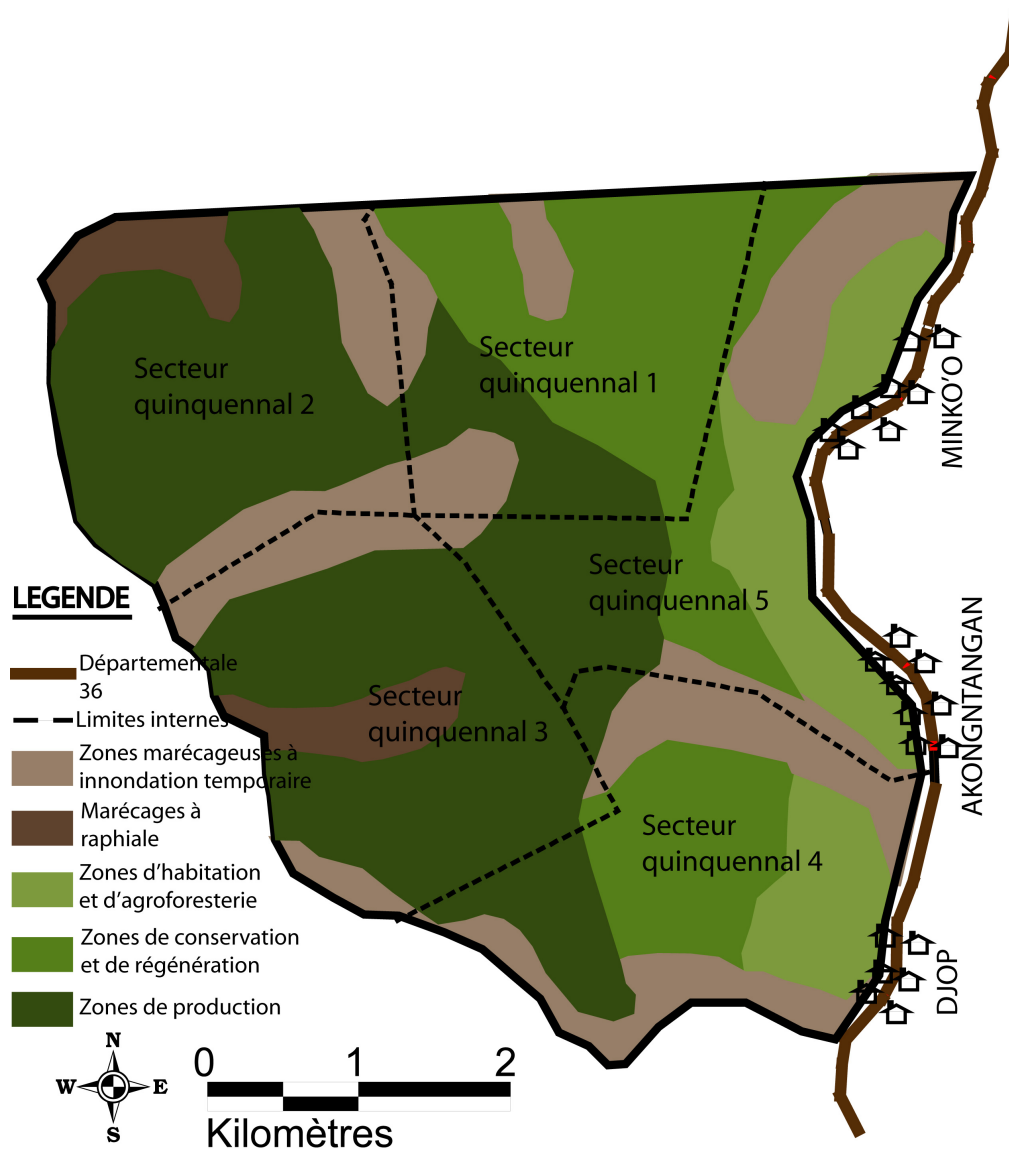
- ce sont des espaces spécialisés en plusieurs zones et chaque zone a sa fonction propre correspondant à des usages particuliers. Les forêts communautaires ont donc une vocation multiusages qui est d'ailleurs promue par la directive nationale de gestion des ressources forestières. Cette perspective implique à dire qu'au-delà de la production du bois, la gestion forestière multiusages doit refléter de façon appropriée et rigoureuse la mise en œuvre des autres usages dans les plans simples de gestion. Malheureusement, c'est l'exploitation du bois d'œuvre qui focalise exclusivement les communautés quoique les autres usages soient mentionnés sur les plans simples de gestion;
- la sectorisation de l'espace implique à ramener la fonction de production de bois d'œuvre, la plus visée par toutes les forêts communautaires, à sa superficie réelle et à prendre comme référence cette base pour le calcul des paramètres de gestion et d'aménagement de la forêt. Pourtant, toutes les forêts communautaires sont divisées en secteurs quinquennaux dits « iso volumes » (Figure 3) eux-mêmes divisés en parcelles annuelles iso surfaces d'exploitation de bois d'œuvre.

Tableau 4. Récapitulatif des résultats de l'analyse qualitative des plans simples de gestion

Caractéristiques	AFHAN	AMOTA	MAD	Oyo Momo
Localisation	Domaine forestier non permanent			
Année d'acquisition	2007	2003	2009	2009
Superficie (ha)	1022	4323	2362	4873
Possibilité annuelle de coupe	40,88	172,92	94,48	194,28
Nombre de tiges par ha	4,1	5,4	4,7	
Volume brut de bois par ha (m ³)	20,56	28,3	24,68	
Type d'Entité de gestion	Association	GIC		
Utilisations passées	Exploitation par écrémage sous forme d'une vente de coupe Activités agricoles Sciage informel	Activités agricoles Sciage informel Vente arbres des champs		Exploitation industrielle du bois Activités agricoles Sciage informel
Affectation des sols	Zones de production de bois d'œuvre; Zones de conservation et de régénération naturelle ou artificielle; Zones d'habitations et d'agroforesterie; Zones de pêche et de chasse			

Essences commerciales de valeur	Composition similaire Faible abondance des essences de catégorie 1
---------------------------------	---

Figure 3. Occupations des sols et organisation en secteurs quinquennaux d'exploitation de la forêt communautaire MAD



Étude de la productivité ligneuse des ressources gérées

Le potentiel ligneux des forêts communautaires de Djoum

22 L'analyse du potentiel ligneux des forêts communautaires de Djoum permet d'estimer les avantages économiques éventuels que les communautés sont en droit d'attendre de leurs forêts, puisqu'elles misent sur l'exploitation du bois d'œuvre. La connaissance du potentiel réel des forêts communautaires permet non seulement le calcul des paramètres d'aménagement et de gestion (taux de reconstitution du peuplement initial, diamètres minimums d'exploitabilité...), mais offre aussi l'opportunité de faire une évaluation de la rentabilité économique des initiatives promues par l'État camerounais d'octroi et de gestion des forêts communautaires par les populations elles-mêmes. La question de fond qui se pose est de savoir si ces forêts communautaires permettent une productivité capable de soutenir l'objectif socioéconomique de la réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie des communautés. En d'autres termes, quelles sont les possibilités productives (en bois d'œuvre) de ces espaces forestiers confinés dans la zone agroforestière⁷ et de taille relativement réduite?

23 Pour répondre à cette question, les inventaires d'aménagement ou multiressources réalisés dans les forêts communautaires étudiées ont été analysés. Mais avant de présenter les résultats des inventaires, il convient d'abord de présenter la méthodologie des inventaires, comme il est préconisé dans le « Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires ».

Inventaire multiressource

24 Il existe deux types d'inventaires forestiers: (i) les inventaires d'aménagement ou multiressources et (ii) les inventaires d'exploitation. Ces deux types d'inventaires sont obligatoires dans les forêts communautaires. Alors que l'inventaire multiressource est obligatoire pour la validation du plan simple de gestion, l'inventaire d'exploitation peut se faire à posteriori, pour la délivrance du certificat annuel d'exploitation (CAE).

25 L'inventaire d'aménagement préconisé dans les forêts communautaires est un inventaire multiressource. Il se distingue de l'inventaire classique⁸ par la prise en compte des autres ressources dont les produits forestiers non ligneux (PFnL) ou la faune lors de la prospection. D'après le manuel, la prospection permet d'obtenir les informations sur la distribution des essences dans la forêt, les zones marécageuses, les champs, les plantations et les jachères et aboutit à la définition:

- des limites externes et internes de la forêt;
- des secteurs quinquennaux;
- des parcelles annuelles ou unités d'aménagement.

26 Les normes nationales d'inventaire recommandent que le sondage d'aménagement soit réalisé à un taux minimum de 1% dans les unités forestières d'aménagement (UFA). Rappelons que le taux de sondage lors de la prospection est un paramètre très important pour l'estimation de la ressource disponible. En effet, la qualité de cette estimation dépend de l'application du taux de sondage approprié, lors de la prospection. Dans le cadre des forêts communautaires, aucune indication n'est spécifiée concernant le taux de sondage excepté l'indication que les layons d'inventaire devraient être distants de 200 à 250 m les uns des autres. Ce qui correspondrait plus ou moins à un taux de sondage de 8% en inventoriant sur une bande de 10 m de part et d'autre du layon (PFC Dja, 2003).

27 Ceci dit, l'examen des plans simples de gestion des forêts communautaires étudiées montre que le taux de sondage utilisé lors des inventaires était de 2% contrairement à celui de 8% indiqué de manière implicite dans le manuel. La question qu'on peut alors se poser est celle de savoir pourquoi le taux de 2% a été choisi dans ce contexte des forêts communautaires de Djoum. Est-ce parce qu'il permettait la meilleure estimation du potentiel ligneux ou tout simplement parce qu'il permettait le meilleur compromis en terme de coûts?

28 La réponse à ces questions a nécessité une recherche dans la littérature. Une étude (PFC Dja, 2003) sur les « Approches méthodologiques des inventaires des ressources ligneuses dans les forêts communautaires » menée dans quatre forêts communautaires différentes et appliquant différentes méthodologies d'inventaires a retenu notre attention. Cette étude présente différents scénarii d'inventaires pour lesquels les comparaisons de coût, de qualité d'estimation de la ressource et de temps de travail ont été faites. La description des différentes approches de cette étude et les résultats obtenus sont résumés dans le tableau 5

Tableau 5. Coûts et temps de travail par type d'approche méthodologique d'inventaires pour une forêt communautaire de 2500 ha⁹

Méthodologie	Types d'inventaire	Travaux	Coût (FCFA)	Temps (jour)	Coût total (FCFA)	Temps total (jour)
Approche N° 1	Un inventaire d'aménagement multiressource à 4%	Layonnage	480 000	48	1 680 005	129
		Inventaire 4%	133 335	14		
	+ Un inventaire en plein dans toute la FC	Inventaire 100%	1 066 670	67		

Approche N° 2	Un inventaire en plein dans toute la FC Pas d'inventaire d'aménagement	Layonnage	480 000	48	1 546 670	115
		Inventaire 100%	1 066 670	67		
Approche N° 3	Un inventaire d'aménagement multi-ressources à 4% + Un inventaire en plein dans 1/5 de la FC	Layonnage	200 000	20	586 670	52
		Inventaire 4%	133 335	14		
		Layonnage 1/5 FC	40 000	4		
		Inventaire 100% dans 1/5 FC	213 335	14		
Approche N° 4	Un inventaire d'aménagement multi-ressources à 8%	Layonnage	400 000	40	666 670	67
		Inventaire 8%	266 670	27		

Source modifiée: PFC Dja (2003)

Composition et densité par hectare des essences les plus représentées dans la forêt

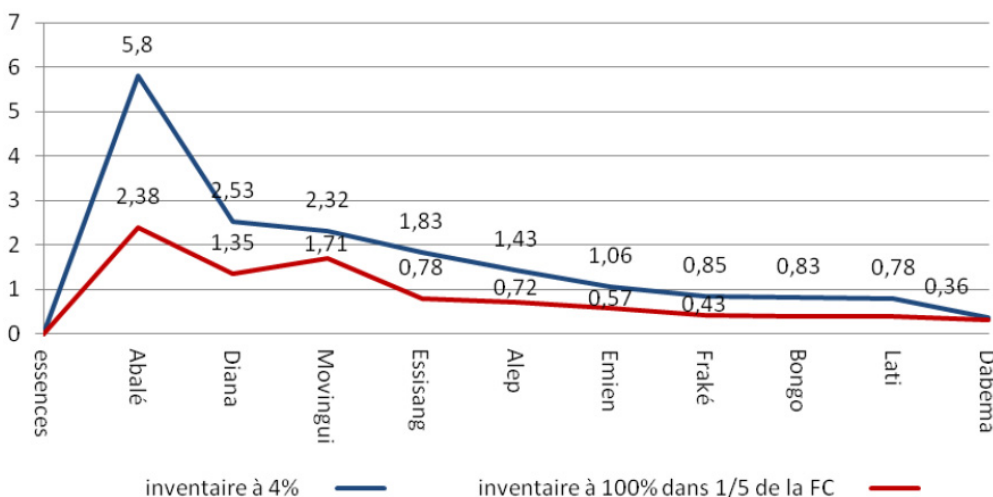
- 29 Le tableau 6 compare les résultats sur la densité à l'hectare de dix essences les plus représentées dans une forêt communautaire prospectée à un taux de sondage à 4%, puis à 100% dans 1/5 de la superficie totale. L'analyse de ces résultats montre que si les sept premières essences sont presque similaires dans l'un et l'autre cas, les trois dernières ne le sont pas. L'inventaire à 100% dans 1/5 de la forêt communautaire révèle plutôt la présence d'autres essences comme le *Padouk*, le *Tali* et le *Bibolo*, qui sont des essences qu'on retrouve généralement concentrées à proximité des cours d'eau (Tchatchou, 1997; Nguenang, 1999). Par ailleurs, en supposant l'hypothèse que le taux de sondage utilisé pour l'inventaire d'aménagement (4%) devrait être suffisant pour refléter le potentiel de la forêt, la comparaison avec les résultats de l'inventaire en plein dans une portion de la forêt assez considérable aboutit à des données sur la densité par hectare très éloignées de celles fournies par l'inventaire d'aménagement à 4% (figure 4).
- 30 Les résultats fournis par cette étude impliquent à dire que, si l'inventaire d'aménagement réalisé avec un taux de sondage à 4% peut permettre d'obtenir des informations sur la composition et dans une certaine mesure la distribution par classe de diamètres des essences dans la forêt, la validité des données sur la densité à l'hectare est à vérifier.
- 31 Ainsi, l'estimation du contenu d'un secteur d'exploitation de la forêt communautaire sous la base de l'extrapolation des résultats d'inventaire d'aménagement peut être dangereuse. Il est indispensable de réaliser un inventaire en plein dans au moins un secteur de la forêt (PFC Dja, 2003).

Tableau 6. Comparaison de la densité à l'hectare des dix premières essences les plus représentées pour un inventaire à 4% et à 100% dans 1/5 d'une forêt communautaire.

numéro	Inventaire à 4%		Inventaire à 100% dans 1/5 de la forêt communautaire	
	essences	tige/ha	Essences	tige/ha
1	Abalé	5,80	Abalé	2,38
2	Diana	2,53	Diana	1,35
3	Movingui	2,32	Movingui	1,71
4	Essisang	1,83	Alep	0,78
5	Alep	1,43	Essisang	0,72
6	Emien	1,06	Emien	0,57
7	Fraké	0,85	Fraké	0,43
8	Bongo	0,83	Padouk	0,40
9	Lati	0,78	Tali	0,39

10	Dabema	0,36	Bibolo	0,31
----	--------	------	--------	------

Figure 4. Densité à l’hectare de dix essences les plus représentées pour un inventaire à 4% et à 100% dans 1/5 d’une forêt communautaire.

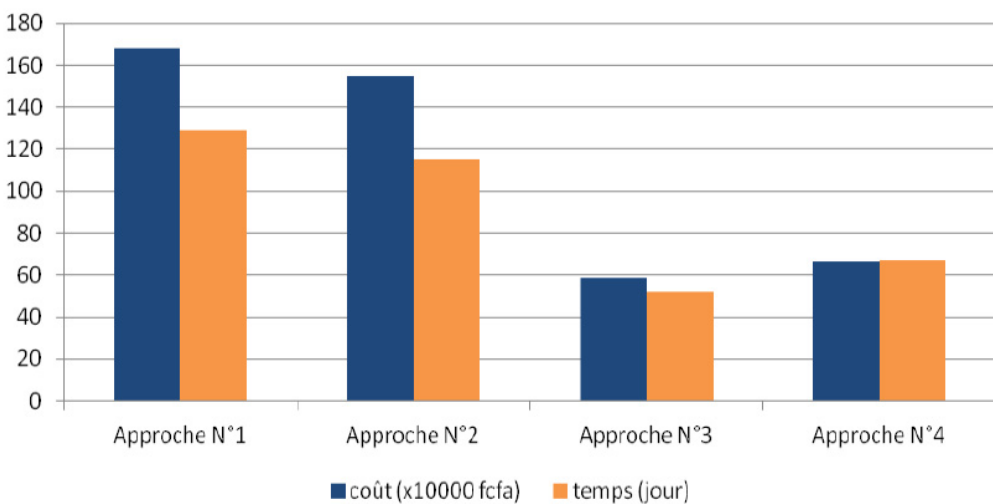


Source: Données extraites de PFC Dja (2003)

Coûts et temps de travail par approche méthodologique d’inventaire

32 La figure 5 compare les coûts et le temps des travaux en fonction de la méthodologie d’inventaire utilisée. Il apparaît que l’approche n° 1 et n° 2 ont des coûts assez élevés à l’échelle des communautés locales même si celles-ci sont soutenues par des ONG.

Figure 5. Comparaison des coûts et du temps de travail par approche méthodologique d’inventaire.



Source: Données extraites de PFC Dja (2003)

33 Seule l’approche n° 3 offre un meilleur compromis coûts qualité des inventaires. Elle peut offrir l’opportunité à une communauté qui exploite sa forêt, d’épargner pendant cinq ans la somme requise pour les inventaires sur le secteur suivant. Son temps d’exécution est assez court et favoriserait une épargne à une communauté qui emploie des techniciens payés par jour de travail.

Confrontation des résultats bibliographiques aux résultats des inventaires des forêts étudiées: quel potentiel ligneux?

34 La comparaison des résultats bibliographiques avec l’analyse des résultats d’inventaire fournis dans les plans simples de gestion des quatre forêts communautaires étudiées permet de dire

que le choix du taux de sondage de 2% pour l'estimation du potentiel ligneux est totalement arbitraire. Ce taux est assez bas pour refléter le potentiel ligneux réel des forêts étudiées. Ni la qualité de l'estimation du potentiel de la forêt, ni les coûts ne justifient son choix. Au contraire, l'inventaire d'exploitation est réalisé en plein chaque année sur la parcelle à exploiter dans chacune des forêts communautaires étudiées. Ce qui est de nature à générer davantage des coûts (le déplacement chaque année des techniciens pour la même tâche) encore moins de permettre une bonne vision à moyen terme (sur plusieurs années).

35 Les résultats des inventaires d'aménagement présentés dans les plans simples de gestion sont sous forme de tables de stock et de peuplement, ne fournissant qu'une possibilité par contenance. Le calcul de la possibilité en volume sur toute la superficie se fait par extrapolation des résultats des inventaires d'aménagement et non sur la surface utile. Nous rejoignons ainsi Rossi (2008) lorsqu'elle affirme que les estimations du volume exploitable annuellement, ainsi que les recettes prévisibles, sont totalement biaisées.

36 Par ailleurs, la répartition des arbres par classes de diamètre n'apparaît pas dans les tables. De ce fait, l'évaluation de l'état du peuplement est quasiment impossible et ne permet, ni la connaissance de la structure diamétrique des essences exploitables, ni le calcul du taux de reconstitution comme le remarquait déjà Rossi (2008). En effet, le taux de sondage de 2% appliqué à l'inventaire multi ressources d'aménagement pour l'élaboration du plan simple de gestion, bien qu'étant exigeant techniquement (qualité des prospecteurs, traitement informatique), matériellement (boussoles, GPS, SIG) et financièrement n'est finalement que peu efficace comme outil d'aide à la décision. Par ailleurs, comme le soulignent Julve, Vandenhautte, Vermeulen, Castadot, Ekodeck & Delvint (2007), les structures à même d'effectuer le traitement poussé des données d'inventaires permettant la détermination des diamètres minimaux d'aménagement essence par essence et la délimitation de la forêt en parcelle iso-volume sont rares et coûteuses.

37 L'administration forestière camerounaise n'ayant pas les moyens de contrôle de sa politique, tolère le découpage des forêts communautaires en parcelles annuelles iso-surfaces. Pourtant lesdites forêts communautaires présentent une hétérogénéité des espaces (présence des champs, plantations, zones marécageuses...). Ce qui est une grave aberration.

38 En définitive, l'analyse du potentiel ligneux des forêts communautaires étudiées conduit à remettre en question la possibilité intrinsèque de production forestière offerte par celles-ci. Il ressort de cette analyse, que le potentiel ligneux dans les forêts communautaires étudiées est mal estimé et fournit une base fautive de calcul, non seulement des paramètres d'aménagement, mais aussi et surtout des avantages économiques procurés par celles-ci sur la base de l'exploitation du bois d'œuvre. Il est alors évident que les forêts communautaires ne sont pas, du moins dans la situation actuelle de leur orientation sur la production de bois d'œuvre, à la hauteur pour soutenir l'objectif économique de la réduction de la pauvreté et du développement rural.

Bilan économique des activités d'exploitation artisanale de bois d'œuvre

39 Le bilan économique dont il est question ici se rapporte à la phase d'entrée en activité d'exploitation commerciale du bois. Il est surtout question dans ce cas d'analyser la progression des activités d'exploitation du bois d'œuvre. Le but recherché est d'analyser la rentabilité financière et économique des forêts communautaires étudiées afin de faire la lumière sur les causes explicatives de la démobilitation communautaire observée dans le cadre de Djoum. La question est de savoir si cette démobilitation s'explique par l'absence de retombées économiques (financières) ou du fait de leur appropriation par des personnes tierces, ou tout simplement du fait de la mauvaise organisation des communautés.

40 Confrontés à un manque de données fiables et exactes sur les coûts des activités réalisées par les communautés, il est devenu assez difficile de passer par une analyse coûts/bénéfices comme l'avaient déjà proposé Rossi (2008) et Ndume-Engone (2010). Le bilan économique des activités d'exploitation artisanale du bois d'œuvre des forêts communautaires étudiées s'inspire de la méthode des principes, critères et indicateurs proposée par Lescuyer (2004).

Les principes sont des règles fondamentales à respecter pour atteindre dans le cas présent l'objectif socioéconomique de réduction de la pauvreté et de production du développement de la communauté. Les critères par contre sont un état recherché des systèmes naturels et/ou socio-économiques et les indicateurs sont les variables qui caractérisent un élément du système naturel ou socio-économique. Cet outil commun d'analyse permet d'obtenir un cadre horizontal de comparaison des différentes situations observées dans les villages enquêtés. Il est utilisé pour mesurer l'impact socio-économique des activités d'exploitation artisanale du bois d'œuvre des forêts communautaires étudiées sur les flux et non les stocks de ressources disponibles. La grille (Tableau 7) de principes, critères et indicateurs ainsi obtenue a été confrontée à chacun des villages enquêtés.

Tableau 7. Grille des critères et indicateurs de l'impact socioéconomique des activités d'exploitation artisanale de bois d'œuvre des forêts communautaires.

Principe	Critères	Indicateurs
Accroissement de la production économique des forêts communautaires étudiées	Activité régulière d'exploitation forestière	Nombre de rapport et document administratif produits; Nombre de parcelles annuelles exploitées; Contrats de sous-traitance conclus
	Vente soutenue de bois d'œuvre	Fréquence des ventes; Volumes vendus; Carnet de commandes;
	Création d'emplois et sources diversifiées de revenus	Nombre d'emplois créés; Types d'emplois créés; Durée des contrats; Salaires individuels;
	Création des infrastructures socioéconomiques	Équipements collectifs créés ou améliorés; Revenus collectifs générés;

Premier critère mesuré: Suivi de l'activité d'exploitation forestière

41 Pour mesurer ce critère, trois indicateurs ont été utilisés. Le premier est la production régulière des documents et/ou rapports administratifs tels que le rapport annuel des opérations réalisées pour l'année écoulée ou le plan annuel d'opération pour l'année suivante, les fiches délivrées pour le transport des produits issus de la forêt communautaire et à destination du marché ou pour livraison à des clients, etc. La collecte de ces informations a été réalisée lors de la visite aux communautés concernées ou auprès des autorités de l'administration forestière (le chef de poste forestier de Djoum). Le deuxième indicateur retenu est l'exploitation continue des parcelles annuelles. Pour ce faire, nous avons vérifié le nombre de certificats annuels d'exploitation délivrés par l'administration forestière au profit de la forêt communautaire et avons confronté ces informations à la parcelle exploitée du moment. Le troisième indicateur retenu est le nombre de contrats de sous-traitance, puisqu'aucune communauté n'a opté pour une exploitation en régie, faute de moyens financiers à investir. Les résultats obtenus sont résumés dans le tableau 8.

Tableau 8. Suivi de l'activité d'exploitation forestière des forêts communautaires étudiées

	Forêt communautaire	AFHAN	AMOTA	MAD	Oyo Momo
	Année de création	Mai 2005	Juin 2003	Juin 2009	Juin 2009
Indicateurs recherchés	Nombre de rapport et document administratif produits;	Deux rapports d'opération annuelle	Pas d'indication	Le rapport annuel d'opération en cours de rédaction	Un rapport d'opération annuelle
	Nombre de parcelles annuelles exploitées	Deux Certificats annuels d'exploitation années 2007 et 2008	Un Certificat annuel d'exploitation année 2005	Un Certificat annuel d'exploitation année 2010	Un Certificat annuel d'exploitation année 2010

	Nombre de contrats en sous- traitance	1	1	1	1
--	---	---	---	---	---

- 42 Le tableau 8 fournit les indicateurs sur les activités d'exploitation forestière des communautés concernées. Si on observe que les communautés MAD et Oyo Momo sont très récemment entrées dans leur phase active d'exploitation, la cessation d'activités d'exploitation chez AFHAN depuis 2008 après deux expériences, pire chez AMOTA en 2005 après une seule expérience, révèlent une situation quasiment léthargique.
- 43 En effet, la forêt communautaire AFHAN compte deux années d'exploitation en régie à son actif (2007 et 2008). Mais, suite à l'échec enregistré avec EQUIFOR¹⁰, une assemblée générale de la communauté a décidé de l'arrêt des activités d'exploitation du bois d'œuvre. Depuis lors, sur les 100,81 m³ de bois produits, 82,09 m³ ont été transportés en scierie à destination de CAFOREX à Mbalmayo (36,84 m³) et de SCAPMET à Yaoundé (45,25 m³). Ces bois seraient toujours non commercialisés jusqu'à la date de l'étude. Il en est de même pour les 18,72 m³ stockés en forêt.
- 44 L'exploitation du bois d'oeuvre, dans le cas de la forêt communautaire AMOTA, est arrêtée depuis 2005. La première raison évoquée par AMOTA est le blocage dans le suivi de la révision quinquennale du plan simple de gestion et l'attente d'une nouvelle autorisation annuelle de coupe. La deuxième raison évoquée est le peu, voire l'absence de profits générés par la forêt communautaire. Les propos ci-dessous de M Nkou Nguini, Responsable des opérations forestières de la communauté AMOTA, illustrent parfaitement cette analyse:
- 45 « Nous pensons qu'il n'y a pas grand-chose à attendre de l'exploitation de notre forêt. La conscience qu'il n'y a pas beaucoup de profits ne nous incite pas à nous battre pour surmonter les tracasseries et les difficultés afférentes à leur gestion. Nous avons une convention de gestion de 25 ans avec l'État, à raison de 200 ha à exploiter chaque année. Cette surface ne nous permet pas d'aller négocier avec un exploitant lointain. Le problème est le volume négligeable de ressources sur pied à exploiter chaque année... C'est ce qui explique en partie la léthargie dans laquelle a sombré notre organisation (GIC AMOTA), car la révision du plan simple de gestion est bloquée depuis 2005, faute de ressources financières. Par ailleurs, le gouvernement ne nous permet pas de négocier un partenariat avec la SFID qui est dans le coin, à cause de l'exploitation artisanale des forêts communautaires qu'il impose. Or le danger avec les petits exploitants est qu'ils font une coupe sélective. Ce sont des gens qui négocient pour exploiter une ou deux espèces. La coupe sélective ne nous avantage pas, vu le peu de ressources sur pied... » (Propos recueillis lors des entretiens avec les communautés du village Amvam)
- 46 En effet, la communauté avait signé un contrat de partenariat avec la compagnie d'exploitation Équateur, une société camerounaise de manufacture, pour l'exploitation de leur première parcelle annuelle. À l'époque, le bureau de l'entité de gestion de la forêt communautaire AMOTA, était essentiellement composé des membres du village Amvam (Fang, Boulou, Zamane), en plus de l'élite qui a soutenu et conduit le processus de demande et d'obtention de la forêt. Cette situation, relayée dans un rapport scientifique (Poissonnet, 2005), et vécue comme une marginalisation des autres villages, a généré une quantité de soupçons d'appropriation des avantages issus de la forêt communautaire, et a abouti à la réorganisation du bureau de l'entité de gestion au profit des ethnies Baka et Kaka (ci-dessus indiquée).
- 47 « Il faut souligner que certains désaccords sont arrivés entre nous et les populations du village voisin. Ces populations pensaient que nous avions perçu de l'argent de cette forêt, sans les avoir associées au partage. Il y a donc eu des contestations et la dissolution du bureau. Nous avons donc accepté leurs suggestions et leur avons confié la gestion de la forêt. C'est ainsi que le délégué et le trésorier sont des Kaka du village d'Aveube qui contestait beaucoup, une façon de dire, « comme nous avons beaucoup mangé, à vous le tour maintenant ... Depuis que cette direction du GIC leur a été confiée, rien n'a bougé. Il y a plutôt un conflit qui a éclaté parmi eux. Les villageois se plaignent que durant le mandat de M Nkou Nguini, ils ont reçu des maquereaux, du vin rouge et du riz, fourni par des exploitants par deux fois ». (Propos recueillis lors des entretiens avec les communautés du village Amvam)

48 À tort ou à raison, cette réorganisation n'a pas contribué à améliorer la situation de la communauté dans la gestion de sa forêt. En marge de la faible richesse en bois d'œuvre de la forêt communautaire, la léthargie dans laquelle sombre l'organisation communautaire pose la question du dynamisme et des capacités des responsables des entités de gestion. Il ne suffit pas de revendiquer au nom de la démocratie ou de la communauté, la gestion de la forêt. Il faut d'abord avoir l'audace et la pugnacité nécessaires pour porter un tel projet. Ce qui est en cause, c'est davantage la défaillance des acteurs communautaires à se situer par rapport à leur objectif, ce sont leurs capacités à s'approprier le projet et à mettre en œuvre une stratégie de mobilisation collective et de solidarité communautaire qui s'appuient sur les savoirs et savoir-faire locaux. Cette situation interpelle aussi la responsabilité de la communauté scientifique et appelle à la prudence quant à l'information à divulguer afin d'éviter des effets pervers.

Deuxième critère mesuré: Suivi des Ventes de bois d'œuvre

49 Pour mesurer ce critère, trois indicateurs ont également été retenus. Le premier indicateur retenu est la fréquence de livraison de bois d'œuvre que la forêt communautaire était en mesure de faire chaque année. Le deuxième critère est la quantité en m³ de bois vendus sous forme de débités. Le troisième critère est le nombre enregistré de commandes qui permet de révéler l'importance ou non de l'activité d'exploitation à venir des forêts concernées. La collecte de ces données a essentiellement été effectuée auprès des communautés gestionnaires pendant les enquêtes, lors des visites de terrain. Les résultats sont résumés dans le tableau 9.

Tableau 9. État des ventes de débités par forêt communautaire depuis la création

	Forêt communautaire	AFHAN	AMOTA	MAD	Oyo Momo
	Année de création	Mai 2005	Juin 2003	Juin 2009	Juin 2009
Indicateurs recherchés	Nombre de vente par an	1 vente en 2007 1 vente en 2008	1 vente en 2005	stock toujours invendu en mars 2011	1 vente en 2010
	Volume total de bois vendu en m ³	100,81	Données non fournies	67,007	66,21
	Commandes enregistrées	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

50 Le tableau 9 montre que seule AFHAN a réalisé deux ventes alors que AMOTA et Oyo Momo ne sont qu'à une seule vente. Pour le cas particulier de la communauté MAD, jusqu'à notre départ de Djoum en avril 2011, la commande reçue par la communauté le 15 novembre 2010 et mentionnant le délai de livraison au 10 décembre de la même année, n'était toujours pas livrée. Pire, la communauté ne semble pas suffisamment sensibilisée et formée sur les petites techniques de sciage, de conservation et de séchage naturel du produit bois¹¹. Le contrat de sous-traitance passé avec SIFCAM-sarl pour l'exploitation et la transformation du bois semble aussi non respectueux des techniques élémentaires d'exploitation, de valorisation et de vente du bois. La conséquence est que ce bois peut, à la fin, perdre les qualités exigées à l'usinage et perdre sa valeur lors de la vente.

51 Par ailleurs, les volumes vendus, quasi équivalents dans trois forêts (AFHAN, MAD, Oyo Momo) sont assez faibles. Pour justifier ces faibles volumes, Rossi (2008) évoque le fait que les communautés utilisent des tronçonneuses, avec une capacité maximale de production d'un m³ de débités de bois par jour. Elle ajoute également que les certificats annuels d'exploitation sont délivrés par le MINFOF vers les mois de mai-juin pour une validité qui expire le 31 décembre de la même année, pour souligner le temps court (3 à 4 mois) réservé aux activités d'exploitation après déduction du temps d'arrêt dû à la saison pluvieuse. Nous, au contraire, pensons qu'on ne peut s'en tenir qu'à ces deux raisons évoquées comme analyse explicative suffisante des faibles volumes de bois vendus par les communautés. Les faibles volumes reflètent plutôt la possibilité réelle et effective par unité de surface exploitable de ces forêts.

52 La communauté forestière MAD a obtenu son premier certificat annuel d'exploitation en aout 2010 avec expiration le 31 décembre de la même année, l'autorisant l'exploitation de la parcelle annuelle n° 1 du secteur quinquennal n° 1. Elle a opté pour une exploitation en

partenariat. Le 26 février 2010, un contrat tripartite d'assistance technique et d'exploitation avait été signé entre cette communauté, la société SIF-CAM (une société d'exploitation forestière basée à Yaoundé) et une ONG locale, le Centre pour la protection durable de l'environnement du Cameroun (CEREP). Une commande de SIFCAM-SARL d'un volume de 210 m³ de bois a permis à cette communauté de ne récolter, en fonction des possibilités offertes par la parcelle annuelle, qu'un volume de 67 m³ de bois débités¹². Ce qui est loin de répondre à la commande du client dont les besoins étaient estimés à 210 m³ de débités (Tableau 10). Cette première activité d'exploitation s'est réalisée¹³ au moment de notre étude (janvier 2011).

Tableau 10. Possibilités offertes par la parcelle n° 1 de la forêt communautaire MAD versus la commande de SIFCAM-Sarl

Commandes		Possibilité de la parcelle		Bois débités
Essences	Volumes (m ³)	Nombre de tiges	Volumes (m ³)	Volumes (m ³)
Moabi	40	03	9732	9732
Doussié	35	03	7275	7275
Sipo	15	00	-	-
Iroko	20	33	128222	20000
Padouck rouge	30	24	63346	30000
Bubinga	70	00	-	-
Total	210		208573	67007

- 53 Oyo Momo a également obtenu son certificat annuel d'exploitation en 2010, pour l'exploitation de l'assiette annuelle de coupe n° 1 du secteur quinquennal n° 1. Suite à une commande de Parquet-CAM, une société propriétaire d'une manufacture basée à Edéa, cette communauté n'a récolté que 66,21 m³ de débités. Les deux exemples ci-dessus confirment malheureusement l'hypothèse que la possibilité par assiette annuelle est très inférieure aux estimations contenues dans les plans simples de gestion des forêts communautaires étudiées.

Troisième critère mesuré: Les emplois et sources diversifiées de revenus créés

- 54 Pour mesurer ce critère, quatre indicateurs (Tableau 11) que sont le nombre d'emplois générés, le type et la durée de ces emplois ainsi que le montant des salaires reçus ont été retenus. Les résultats obtenus montrent que les emplois créés sont généralement non qualifiés et regroupent les têtours, les chargeurs bord de route, les aides-abatteurs/scieurs. Seuls les scieurs, les abatteurs et le responsable des opérations forestières peuvent être considérés comme des emplois qualifiés. Les têtours sont des ouvriers chargés du transport des débités du chantier d'abattage au bord de la route. Leur salaire est soit journalier, soit rapporté à la quantité de débités transportés.

Tableau 11. Emplois et salaires générés par l'activité d'exploitation forestière

	Forêt communautaire	AFHAN	AMOTA	MAD	Oyo Momo
	Année de création	Mai 2005	Juin 2003	Juin 2009	Juin 2009
	Nombre d'emplois créés	48	25	49	52
Indicateurs recherchés	Type d'emplois créés	1 Responsable des opérations forestières 1 Abatteurs 3 Scieurs 8 Aides 25 Têtours 10 Chargeurs	1 Responsable des opérations forestières 2 Scieurs 4 Aides 10 Têtours 8 Chargeurs	1 Responsable des opérations forestières 3 Scieurs 6 Aides 37 manœuvres	1 Responsable des opérations forestières 2 Scieurs 4 Aides 45 manœuvres
	Durée des contrats	Temporaire	Temporaire	Temporaire	Temporaire

	Salaires totaux perçus (FCFA)	1 021 900	données non communiquées	données non communiquées	2 283 500
--	-------------------------------	-----------	--------------------------	--------------------------	-----------

55 Les chargeurs bord de route sont des ouvriers qui s'occupent de charger les débités dans le camion. Leur salaire est proportionnel au nombre de m³ de bois chargés. Le salaire des abatteurs, des scieurs et leurs aides (deux aides au plus par abatteur ou par scieur) varie en fonction du type de produits obtenus (lattes, planches, bastaings...) et est ramené à la quantité totale de débités produits. Il faut mentionner que les emplois ainsi créés sont des emplois précaires et qui ne durent que le temps de l'activité d'exploitation forestière.

Quatrième critère mesuré: Les infrastructures socioéconomiques réalisées

56 Pour mesurer ce critère, deux indicateurs ont été retenus (Tableau 12). Le premier a consisté à collecter les données sur les équipements collectifs réalisés ou améliorés après la vente de bois d'œuvre. À défaut des réalisations, les données sur les revenus collectifs réalisés, c'est-à-dire le bénéfice net réalisé sur les ventes de bois d'œuvre, après déduction des différentes charges, ont été collectées.

Tableau 12. Infrastructures socioéconomiques générées par l'exploitation des forêts communautaires depuis leur création.

	Forêt communautaire	AFHAN	AMOTA	MAD	Oyo Momo
	Année de création	Mai 2005	Juin 2003	Juin 2009	Juin 2009
Indicateurs recherchés	Équipements collectifs réalisés	Aucun	Aucun	Aucun	Achat à crédit en 2010 d'un groupe électrogène d'une valeur de 3 000 000 FCFA
	Revenu collectif réalisé	Compte débiteur dû au paiement des salaires	0	Compte débiteur dû à l'avance des salaires	Compte débiteur dû au crédit contracté et aux coûts d'exploitation

57 Si le Tableau 12 fait mention de l'achat d'un groupe électrogène par la communauté Oyo Momo, aucune autre communauté ne présente aucun investissement collectif. Le revenu de la vente à Parquets-Cam de la production de 66,21 m³ de débités, réalisé lors de l'exploitation de la parcelle n° 1 du secteur quinquennal n° 1 par la communauté Oyo Momo, a rapporté une somme de 2 387 648 FCFA. Lors des entretiens menés dans le village Yen de la communauté Oyo Momo, celle-ci a présenté le revenu de cette vente comme étant « le premier bénéfice net » tiré de l'exploitation de leur forêt communautaire. Ce qui ne correspond pas à la réalité, car de lourds investissements ont été consentis pour l'équipement et les coûts liés à cette première exploitation d'un montant de 6 378 000 FCFA. Ce qui aboutit plutôt à une marge bénéficiaire déficitaire de 3 990 352 FCFA. Il apparaît par ailleurs qu'excepté AMOTA, les trois autres communautés forestières ont des comptes débiteurs dus au paiement par le partenaire des coûts d'exploitation et salaires.

58 La mise en scène de la rentabilité de la forêt communautaire Oyo Momo est soutenue par la présentation à l'actif de la communauté, de l'achat d'un groupe électrogène pour l'électrification rurale. Or, selon Ndume-Engone (2010), Oyo Momo a contracté un crédit de 3 000 000 FCFA pour l'achat de ce groupe électrogène pour répondre aux exigences du plan simplifié du développement de la communauté, tel que stipulé dans le volet développement du plan simple de gestion. Pourtant, l'achat de ce groupe électrogène à crédit n'est pas du tout justifié, lorsqu'on se réfère aux stipulations du « plan simplifié de développement de la communauté », élaboré au terme des études socioéconomiques auprès de cette communauté et inséré dans le plan simple de gestion. En effet, celui-ci renvoie l'achat de ce groupe au terme de l'exploitation de la quatrième parcelle annuelle, en supposant une évolution incrémentielle des

59 bénéfiques tirés. Cet achat de confort, non respectueux des stipulations contenues dans le plan simple, a pour seul but la mise en scène de la rentabilité économique de la forêt communautaire. Pire, selon Ndume-Engone (2010), la communauté Oyo Momo se livre à des pratiques mafieuses de « blanchiment de bois » consistant: soit à l'abattage dans les jachères des essences absentes dans l'assiette de coupe pour satisfaire des commandes, soit à l'achat du bois de récupération dans la scierie de la SFID et à sa transformation avec la scie mobile Lucas Mill. Ces bois sont par la suite évacués sur le marché avec les lettres de voiture de la forêt communautaire Oyo Momo.

Discussion

60 Il apparaît à l'analyse de la vie active des forêts communautaires étudiées que le choix du taux de sondage de 2% appliqué à l'inventaire d'aménagement pour l'estimation du potentiel ligneux et pour l'élaboration du plan simple de gestion de celles-ci est totalement arbitraire. Ni la qualité de l'estimation du potentiel ligneux, ni les coûts ne justifient son choix. La confrontation de ce taux (2%) avec les résultats d'une étude (PFC Dja, 2003) sur le « projet forêts communautaires du Dja » menée dans quatre forêts communautaires différentes et appliquant différentes méthodologies d'inventaires a permis de démontrer qu'il est assez bas pour refléter le potentiel ligneux réel des forêts étudiées. Par conséquent, les estimations du volume exploitable annuel, ainsi que les recettes prévisibles contenues dans les plans simples de gestion et de développement rural des forêts communautaires étudiées sont totalement biaisées.

61 Les faibles volumes de bois récoltés dans les forêts communautaires MAD et Oyo Momo et leurs difficultés à satisfaire les commandes reçues fournissent la preuve de leur faible capacité à produire du bois d'œuvre suffisamment et durablement pour soutenir l'ambition socioéconomique de réduction de la pauvreté et de réalisation du développement local.

62 Cette analyse est corroborée par l'aveu même des villageois rencontrés qui déclarent que les volumes de bois à exploiter annuellement sont négligeables.

« Nous avons dit au passage que l'organisation AMOTA est inactive depuis 2005. Toutes les activités sont suspendues, parce que nous sommes déçus. L'arrêt de fonctionnement implique que nous n'avons pas pu produire des biens. Ce qui forcément a découragé un certain nombre d'entre nous »

63 Ces faibles volumes limitent les possibilités de marché, puisqu'il serait difficile d'aller négocier des partenariats à Yaoundé ou à Douala, les coûts de production devenant dans ce cas supérieurs à la valeur de la ressource exploitable. Il reste donc l'unique possibilité de se tourner vers les marchés locaux ou bien de nouer des partenariats avec les petits exploitants de proximité qui, non seulement pratiquent la coupe sélective, mais aussi, et surtout font des offres très peu intéressantes.

64 Les forêts communautaires AMOTA et AFHAN, qui avaient déjà connu des activités d'exploitation d'une parcelle annuelle au moins, étaient dans une phase d'arrêt d'activités au moment de l'étude. La faillite de la forêt communautaire AFHAN à rapporter des revenus financiers, en dépit de l'appui et de l'encadrement du CED¹⁴, depuis le processus d'acquisition de la forêt, jusqu'au stade de son exploitation et de la commercialisation du bois, est une belle illustration de cette analyse. Bien plus, l'échec de l'exploitation et de la commercialisation du bois ici, a décidé la communauté à se lancer dans le processus de conservation à travers le projet de paiements des services environnementaux (PSE)¹⁵ avec toujours l'appui du CED. Cette décision rend accessoires les activités d'exploitation du bois d'œuvre, qui étaient initialement et prioritairement réservées à la forêt communautaire, la communauté ayant été convaincue du peu, voire de l'absence de rentabilité économique de l'exploitation du bois de leur forêt.

65 La faible capacité de production ligneuse des forêts communautaires étudiées est aussi appuyée par d'autres éléments que l'étude a permis de relever. Ce sont les caractéristiques de ces espaces forestiers et notamment: (i) leur localisation sur le domaine forestier non permanent initialement non visé par la norme environnementale camerounaise (ii) leur taille relativement petite comparée aux concessions octroyées aux exploitants industriels (iii) leur faible richesse

66 en ressources de bois d'œuvre, la plupart ayant fait l'objet d'une exploitation industrielle intensive dans le passé et servant de support d'activités agricoles des populations villageoises. Enfin, un dernier argument qui appuie ce constat est que les plans simples de gestion des forêts étudiées présentent tous un découpage en parcelles annuelles iso-surfaces. Pourtant lesdites forêts communautaires présentent une hétérogénéité des espaces (présence des champs, plantations, zones marécageuses...) comme nous l'avons relevé plus haut. Or, cette sectorisation de l'espace devrait permettre de ramener la fonction de production de bois d'œuvre, usage le plus visé par toutes les communautés forestières, à la superficie réelle ou utile (secteur de production) et à prendre comme référence cette base pour le calcul des paramètres de gestion et d'aménagement de la forêt. Ce qui n'est pas le cas dans la réalité.

Conclusion

67 En définitive, nous remettons en question la possibilité intrinsèque de production forestière offerte par les forêts communautaires de Djoum. Nous pensons que celles-ci ne sont pas - du moins dans la situation actuelle de leur orientation sur la production de bois d'œuvre - à la hauteur pour soutenir l'objectif socioéconomique de la réduction de la pauvreté et du développement rural. Nous préconisons la prise en compte et la mise en œuvre des autres usages qui, quoique mentionnées dans les plans simples de gestion, sont en réalité peu valorisées. Il convient aussi de ramener l'exploitation du bois d'œuvre à sa superficie utile si l'on veut préserver l'intégrité de ces espaces et garantir leur conservation.

Bibliographie

Carret, J.-C., 2002, Les enjeux de l'aménagement durable: le cas des forêts denses camerounaises. *Bois et Forêts des Tropiques*, 271, 61-78.

Cuny, P., 2011, État des lieux de la foresterie communautaire et communale au Cameroun. Wageningen: Tropenbos International Programme du bassin du Congo.

Julve, C. et Vermeulen, C., 2008, Bilan de dix ans de foresterie communautaire au Cameroun. Projet "Développement d'alternatives communautaires à l'exploitation forestière illégale".

Julve, C., Vandenhoute, M., Vermeulen, C., Castadot, B., Ekodeck, H. et Delvingt, W., 2007, Séduisante théorie, douloureuse pratique: la foresterie communautaire camerounaise en butte à sa propre législation. *Forêt Dense Humide Tropicale Africaine: Parcs et réserves*, 62(2), pp. 18-24.

Lescuyer, G., 2004, Critères et indicateurs de gestion durable de la forêt: quelques enseignements tirés des expériences actuelles en Afrique centrale. Actes du colloque international "développement durable: leçons et perspectives", Organisation internationale de la francophonie Ouagadougou, pp. 63-69

Letouzey, R., 1985, Notice de la carte phytogéographique du Cameroun au 1/500.000. Toulouse & Yaoundé: Inst. Carte Intern. Végétation & Inst. Rech. Agron.

ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), 2009, Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires. Yaoundé: MINFOF.

Ndume-Engone, H.-C., 2010, Analyse financière des impacts de l'exploitation du bois d'œuvre dans les économies villageoises du Sud-Cameroun. ENGREF. Montpellier: ENGREF.

Ngoumou Mbarga, H., 2013, L'action collective locale et la gestion des forêts communautaires. Cas des communautés locales de Djoum au Sud Cameroun. Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Bordeaux.

Nguenang, G., 1999, Inventaire des ressources ligneuses et non ligneuses de la forêt communautaire de Kabilone1 (Est-Cameroun). Contribution à l'élaboration d'un plan simple de gestion. Rapport PFC-UEDGVII, 35p.

PFC Dja., 2003, Note technique sur les inventaires dans les forêts communautaires, Note technique n° 3: Approches méthodologiques des inventaires des ressources ligneuses dans les forêts communautaires.

Poissonnet, M., 2005, Mise en oeuvre de la gestion forestière décentralisée au Cameroun: impacts politiques, socio-économiques et environnementaux d'un processus en apprentissage. Mémoire de Master, ENGREF, Montpellier, 146p.

Rossi, M., 2008, Évolution d'un projet de foresterie communautaire au Cameroun: la certification est-elle possible? Mémoire de fin d'études, AgroParisTech - ENGREF, Montpellier, 93p.

Tchatchou, T. H., 1997, Étude socioéconomique et inventaire des ressources ligneuses et non ligneuses. Application à la problématique de forêt communautaire dans le village Kompia (Est-Cameroun), Université de Liège, Liège: FUSAGx.

Villiers, J.-F., 1995, La végétation. Dans C. Santoir, & A. Bopda, Atlas régional du Sud Cameroun. Paris, Yaoundé: ORSTOM, MINREST.

World Rainforest Movement et Forest Monitor Ltd., 1998, Les Enjeux Déterminants. La nécessité de contrôler les sociétés d'exploitation forestière transnationales: une étude du cas de la Malaisie. Montevideo, Ely: World Rainforest Movement et Forests Monitor Ltd, 60p.

World Resources Institute (WRI), 2012, Interactive Forest Atlas of Cameroon - Atlas Forestier Interactif du Cameroun (Version 3.0), World Resources Institute, [En ligne] URL: http://www.wri.org/sites/default/files/pdf/interactive_forest_atlas_of_cameroon_version_3_0.pdf, Consulté le 1 décembre 2013

Notes

1 En 2009, les « réservations » ont été remplacées par les « conventions provisoires » dans le processus d'attribution de forêts communautaires, donnant ainsi aux communautés le droit de mettre en œuvre les activités forestières planifiées après signature de l'accord par le ministère chargé des Forêts. Les communautés doivent toutefois soumettre leurs plans simples de gestion (PSG) et conventions définitives (CD) avant l'expiration de la convention provisoire (CP) valide pour une période de 2 ans non renouvelable (WRI, 2012).

2 Le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale ont connu un afflux des sociétés forestières asiatiques et un accroissement spectaculaire des taux d'exportations des rondins vers l'Asie entre 1992 et 1999. Dans la même période, plusieurs rapports (Enviro-Protect Cameroun; WWF-mondial; Global-Witness, Cambodge; ...) dénonçaient l'exploitation forestière écologiquement non viable, illégale et déprédatrice des sociétés transnationales malaisiennes (WTK Group, Timbermaster Industries Bhd, Tenaga Khemas Sdn Bhd, Samling Corporation, ...) et ont fourni matière à une étude sur la nécessité de développer un moyen de contrôler et de réglementer les excès de l'industrie forestière. (World Rainforest Movement & Forest Monitor Ltd, 1998)

3 SFID: Société Forestière Industrielle de Doumé.

4 Le vin de palme est une boisson alcoolisée obtenue par fermentation naturelle de sève de palmier. C'est une boisson traditionnelle dans la plupart des régions tropicales

5 Centre d'économie industrielle de l'École des mines de Paris

6 L'exploitation artisanale se définit comme une exploitation forestière à petite échelle telle que prévue dans le plan simple de gestion. La transformation de bois se fait dans la forêt communautaire, avec des équipements simples tels que les tronçonneuses, les scies portatives, les scieries mobiles, etc.

7 La politique forestière stipule que « le domaine forestier non permanent est assis sur des terres susceptibles d'être affectées à d'autres activités (agricoles, sylvicoles et pastorales). C'est la zone privilégiée de la foresterie communautaire, développée sur la base de l'agroforesterie. » Ainsi, le plan simple de gestion peut permettre à un ou plusieurs secteurs d'une forêt communautaire d'être alloué à la sylviculture, à l'agroforesterie, à l'agriculture ou d'autres usages. Cependant, il est nécessaire de spécifier tous ces usages dans le plan simple de gestion convenu.

8 L'inventaire d'aménagement classique ne prend en compte que les arbres de diamètre à hauteur de poitrine ou au-dessus des contreforts (DHP) supérieur ou égal à 20 cm.

9 Les prix utilisés sont ceux pratiqués dans les zones d'intervention du « Projet forêts communautaires ». Seule la main d'œuvre locale est prise en compte. Les charges relevant de l'intervention d'un technicien et/ou d'un ingénieur sont exclues. Le temps de travail est celui obtenu en moyenne pour les différents types de travaux effectués par les communautés elles-mêmes. Les étapes prises en compte sont celles jusqu'à l'élaboration du plan simple de gestion.

10 Equifor est une société civile créée en aout 2007 pour la promotion de la formation, l'assistance technique et la valorisation des produits issus des forêts communautaires. Dans ce cadre, elle forme les communautés à la gestion forestière et de l'entreprise, promeut une gestion durable, met à la disposition des communautés le matériel nécessaire à l'exploitation, accompagne les communautés à la commercialisation de leurs produits. Elle rassemble divers acteurs: (a) les communautés réunies au sein d'une association l'APROFOSOC, représentées par son président et vice-président du conseil d'administration (CA) d'Equifor (b) le CED, représenté par son comptable et son coordonnateur des programmes et travaux, respectivement directeur exécutif et PCA d'Equifor et (c) un opérateur économique responsable du domaine technico-commercial. Les charges (salaires, matériel, frais de transport, de transformation...) sont déduites du revenu. Les bénéfices nets de la société sont répartis entre les 3 groupes d'acteurs, selon des parts qui sont votées chaque année par le CA.

11 Bois mal empilé, exposé sous les intempéries susceptibles de provoquer des déformations.

12 Sous réserve du respect des qualités du bois exigées par le client (bois sain, sans nœud, sans fentes, ni aubier, ni piqûres, ni cassure et respectant les dimensions spécifiées).

13 Ce contrat avait initialement été suspendu par la SNV pour clauses non conformes. En effet, l'article 2 dudit contrat relatif aux prix de vente et spécification des commandes stipule que « tous les bois précieux sont vendus à 20 000 Fcfa/m³. Les bois blancs sont vendus à 10 000 Fcfa/m³ de planches et 200 FCFA la pièce au m³ de bois local ». L'efficacité des gestionnaires de cette FC est approximative et la performance relative. Cette intervention de la SNV a également conduit au non-démarrage des travaux d'exploitation qui étaient prévus pour avril 2010.

14 Centre pour l'environnement et le développement (CED), une ONG locale basée à Yaoundé qui s'est fixé pour objectifs: (i) de traduire dans les faits la gestion forestière durable à travers la foresterie communautaire (ii) de soutenir le développement durable des populations locales et (iii) de contribuer au changement des politiques et législations forestières.

15 L'exploitation du secteur quinquennal n° 1 étant arrivée à son terme, la communauté a, sous l'instigation du CED, soumis son plan simple de gestion à la révision en insérant le projet PSE comme l'objectif prioritaire de la forêt communautaire.

Pour citer cet article

Référence électronique

Hubert Ngoumou Mbarga, « La gestion des forêts communautaires face au défi de la pauvreté et du développement rural », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 13 Numéro 3 | décembre 2013, mis en ligne le 30 décembre 2013, consulté le 23 septembre 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/14448> ; DOI : 10.4000/vertigo.14448

À propos de l'auteur

Hubert Ngoumou Mbarga

Doctorant en géographie humaine, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 335 rue du triolet, appartement 360, Bâtiment C1, Résidence la domitienne, 34 090 Montpellier, France, Courriel: hngoumou@yahoo.fr, hubert.ngoumou-mbarga@etu.u-bordeaux3.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Cet article se propose d'examiner le paradigme gouvernemental d'octroi et de gestion communautaire des ressources forestières afin que les communautés contribuent à réduire leur état de pauvreté et élèvent leur niveau de vie et le potentiel des dites ressources à procurer des avantages économiques aux populations. En s'appuyant sur le cas des communautés forestières de Djoum (Sud Cameroun), il explore d'abord les plans simples de gestion des forêts communautaires pour faire ressortir leurs paramètres qualitatifs. Il analyse ensuite les méthodes utilisées pour estimer la ressource disponible et les confronte à différents scénarii d'inventaires appliqués. Il fait le bilan économique des activités d'exploitation réalisées depuis leur création. Il scrute enfin les avantages économiques procurés en termes d'infrastructures socioéconomiques réalisées et d'emplois créés. L'analyse des résultats obtenus aboutit en définitive à remettre en question la capacité de production durable de bois d'œuvre offerte par les forêts communautaires.

This article proposes to examine the governmental paradigm of granting and community management of forest resources so that the communities contribute to reduce their state of poverty and raise their standard of living and the potential of these resources to provide economic benefits to the people. Relying on the case of community forest of Djoum (South

Cameroon), it first explores simple management plans of community forests studied to highlight their qualitative parameters. It then analyzes the methods used to estimate the available resource and, confronts them with various scenarios of inventories applied in a study. It draws the economic assessment of the exploitation activities carried out since their creation. Finally, it examines the economic benefits realized in terms of socio-economic infrastructure and jobs created. The analysis of the results ultimately leads to question the ability of sustainable timber production offered by community forests.

Entrées d'index

Mots-clés : forêts communautaires, gestion, production ligneuse, pauvreté, développement, local, rural, Djoum, Cameroun, Afrique

Keywords : community forest, timber production, local, development, Djoum, Cameroon, Africa